



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 22 novembre 2023

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis 21-2023 Gestion électronique des documents et numérisation de processus

Crédit demandé CHF 750'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 21-2023 du 4 octobre 2023,
vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 750'000.00 TTC, destiné à couvrir les coûts de ce projet conformément au chapitre 6 du préavis, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense, déduction faite des participations de nos partenaires, par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 22 novembre 2023